

Capital

N°6 MAI - JUIN -
JUILLET 2019 6,90€

VOTRE ARGENT

Le guide complet pour gérer vos placements

URES
POUR
ESTIR

RAIS
NTS À
NTIS

URSE
SANS
QUES

BONS
S DE
ILIER

QUES
OUR
ISER

GIES
OPER
AITE

O
DES
SSEMENT
DUPE

10 € - RD



GRAND ANGLE
DANS LA PREMIÈRE
USINE À MAISONS

VOS DROITS IMMOBILIER,
VIE AU TRAVAIL... TOUT
CE QUI VOUS ATTEND

GESTIONNAIRES DE PATRIMOINE

Ils ne sont plus réservés aux grosses fortunes

Si vous n'avez qu'une confiance limitée dans les placements bancaires, pourquoi ne pas faire appel à un CGP, autrement dit un conseiller en gestion de patrimoine ? Il vous aidera à identifier vos besoins, et s'emploiera à constituer le patrimoine financier et immobilier qui convient à votre profil. Le tout pour un coût plus modique qu'on ne le croit, surtout si vous optez pour un organisme opérant sur Internet (lire l'encadré ci-dessous). Vérifiez tout de même qu'il offre les garanties professionnelles nécessaires, et veillez à ce qu'il défende vos intérêts en toute indépendance vis-à-vis des compagnies d'assurances et des gérants de fonds.

CONDITIONS D'ACCÈS LA PORTE S'OUVRE À PARTIR D'UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE DE 500 EUROS PAR MOIS

Le recours à un CGP n'exige pas d'être très riche. Le plus souvent, sa porte s'ouvrira entre 500 et 1 000 euros d'épargne mensuelle, y compris chez les gros cabinets, tels que Primonial, Cyrus conseil ou Thesaurus. Son premier travail consistera à réaliser un audit de vos avoirs financiers. Ce bilan, habituellement facturé entre 1 500 et 3 000 euros, sera gratuit si vous décidez de lui confier des capitaux.

Certains conseillers ont une vision très large de leur métier : ils proposent à leurs clients d'appréhender leur situation globale (conjoint, enfants, succession...). Une option à saisir si la taille et la composition de votre patrimoine le justifient.

GARANTIES VÉRIFIEZ AVANT TOUT QUE LE CONSEILLER DÉTIENT TOUS LES AGRÈMENTS PROFESSIONNELS REQUIS

La plupart des CGP ont adopté le statut de conseiller en investissement financier, qui les habilite à distribuer des placements à risque. Ce statut exige aussi d'adhérer à une association professionnelle agréée par l'Autorité des marchés financiers. Autres garanties pouvant vous rassurer sur le sérieux de votre conseiller et l'étendue des services qu'il peut rendre : être enregistré à l'Orias (pour avoir la qualité de courtier en assurances), à l'IO-BPS (pour proposer des livrets bancaires et des crédits) ou d'avoir la carte T (pour faire des transactions immobilières).

PRODUITS BOURSE, IMMOBILIER, ASSURANCE VIE, MONTAGES FISCAUX : L'OFFRE EST SOUVENT TRÈS LARGE

L'assurance vie multisupport figure parmi les produits les plus recommandés par les CGP. Il est vrai que les compagnies leur

concoctent des contrats spécifiques, offrant un large choix de fonds boursiers et l'assistance de juristes pour rédiger la clause bénéficiaire. Mais pas question de gérer des actions en direct, seules les sociétés de gestion agréées le peuvent. En revanche, ils proposent souvent de l'immobilier (neuf ou ancien), en pleine propriété ou en démembrement, des montages en sociétés pour réduire ses impôts ou obtenir un complément de revenus.

RÉMUNÉRATION CHAQUE ANNÉE, LE CGP DOIT INDICHER AU CLIENT LE MONTANT DES COMMISSIONS PERÇUES

Un CGP peut facturer des honoraires au titre de certaines missions particulières, comme une déclaration de revenus, une étude juridique ou un bilan fiscal complexe. Mais le plus souvent, il se rémunère à travers des frais prélevés sur les différents placements qui ont été souscrits. En pratique, cette rémunération prend la forme de commissions que lui reversent les promoteurs immobiliers (entre 4 et 8% du prix payé), les gérants de fonds ou d'assurance vie (entre 2 et 5% selon les cas). A signaler : depuis 2018, le CGP est tenu d'indiquer le montant des commissions annuelles qu'il a perçues de son client. •

NOM DE LA SOCIÉTÉ (ANNÉE DE CRÉATION)	NOMBRE DE CLIENTS	NOMBRE DE CONTRATS D'ASSURANCE VIE	NOMBRE DE FONDS POUR DÉFISCALISER (1)	NOMBRE DE SUPPORTS IMMOBILIERS (2)
Altaprofits (2000)	36 000	4	9	20
Bienprévoir.fr (2008)	2 500	31	12	30
Linxea (2001)	26 000	4	2	26
Mes-placements.fr (2000)	27 000	3	5	30
MonFinancier.com (2007)	9 000	3	11	14
Netinvestissement (2011)	2 000	15	3	7

LES NOUVEAUX GESTIONNAIRES D'ÉPARGNE EN LIGNE

Bienprévoir.fr, Altaprofits, MonFinancier.com, Linxea... C'est sur Internet qu'opère la nouvelle génération de CGP. Avantages : pas de mise minimale et des produits diversifiés (fonds actions, SCPI, FCPI, immobilier...), le tout accessible par ordinateur, mais avec la possibilité de joindre dans l'heure un expert du cabinet par téléphone. Autre atout : des taux de commissions souvent modiques (entre 1 et 3% en général).

(1) FCPI, FIP ou Sofica. (2) SCPI, SCI ou OPCI.



DONATIONS - LEGS - ASSURANCE-VIE

GRACE À VOUS, nos actions et des plus démunis se poursuivent

MERCI.

En transmettant tout ou une partie de votre patrimoine aux Restos du Cœur, vous leur permettez de **poursuivre durablement leurs actions.**

Association reconnue d'Utilité Publique, les Restos du Cœur peuvent recevoir des legs, donations ou capitaux d'assurance-vie en bénéficiant d'une **exonération totale des droits de succession.**

Ils recevront donc la totalité du montant du patrimoine que vous leur transmettez.



Complétez votre demande de **documentation gratuite** et sans engagement et retournez la sous enveloppe affranchie au Service Legs et Donations

SERVICE LEGS ET DONATIONS

Pour être contacté de manière confidentielle et personnalisée, nous sommes à votre disposition.

ANGÉLIQUE BILLAUT
LES RESTAURANTS DU CŒUR
SERVICE LEGS & DONATIONS
 42, rue de Clichy 75009 PARIS
 Téléphone : 01 53 32 23 13
 Mail : servicelegs@restosducoeur.org

www.restosducoeur.org

Nous répondrons à votre demande sans délai, en toute confidentialité et sans aucun engagement de votre part.

Protection des données personnelles : En transmettant ce bulletin, j'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679, la directive (UE) 2016/680 du 27 avril 2016 et les dispositions des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Comme indiqué dans la politique de protection des données personnelles (www.restosducoeur.org/cont) rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant à : relations.donateurs@restosducoeur.org.

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Je souhaite recevoir votre documentation sur :
 Le legs La donation L'assurance
 Je désire être contacté(e) personnellement par le Service des Restos du Cœur

M Mme Mlle

Nom

Adresse

Code Postal

Email

Téléphone